

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Sous-direction FOPDAC Bureau Coopération Internationale</p> <p>Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal</p> <p>Suivi par : Isabelle HERVE</p> <p>Tél : 01.49.55.45.23 Fax :01.49.55.50.68. Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/FOPDAC/N2004-2056</p> <p>Date: 14 juin 2004</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Date limite de réponse : **5 avril 2004**
(Dossier à déposer auprès des DRAF/SRFD)
Dossiers à transmettre par le SRFD au BCI
pour le 3 mai 2004

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt
(Services Régionaux de la Formation et du
Développement)

📎 Nombre d'annexes : 2

Objet : Attribution de **bourses de stage en entreprise à l'étranger** aux étudiants préparant un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole**, en formation initiale scolaire (1^{ère} ou 2^{ème} année) - Année scolaire 2003/2004.

Bases juridiques : Arrêté du 10 août 1989 publié au Journal officiel du 25 août 1989.
Cette note de service annule et remplace la note de service DGER/FOPDAC/N 2003 – 2037 du 20 mai 2003

Résumé : *Bourse de 400 € accordée aux étudiants effectuant un stage individuel en entreprise à l'étranger d'une durée de 4 semaines minimum consécutives, dans tout pays hors France (métropole et DOM TOM).*

Mots-clés : Entreprise, professionnalisation, stages

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: LEGTA, LPA, CFPAJ, CFA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt DOM-TOM Services Régionaux de Formation et Développement Inspection de l'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements privés.</p>	<p>Pour information :</p> <p>Administration centrale Conseil général du GREF Inspection Générale de l'Agriculture Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Syndicats des personnels de l'Enseignement technique</p>

Dans le cadre du développement des échanges dans le domaine de l'enseignement technique agricole, la DGER tend à promouvoir la réalisation de stages en entreprises à l'étranger.

I – CADRE GENERAL

Pour la mise en oeuvre des stages à l'étranger se référer à la Note de Service **DGER/POFETGP/N 96/N° 2073 du 31 mai 1996**

L'étudiant prendra les contacts et entreprendra les démarches nécessaires à la **recherche d'un stage individuel dans une entreprise étrangère.**

- **Pays éligibles :**
Tout pays hors France (métropole et DOM TOM)

Le chef d'établissement et les équipes pédagogiques lui apporteront leur appui en utilisant les relations qu'ils auront établies avec des institutions étrangères ou des établissements scolaires étrangers, notamment dans le cadre d'échanges et de jumelages.

Il convient en effet d'offrir à l'étudiant le support d'un établissement, (ou d'un organisme) situé à proximité de l'entreprise étrangère, lequel pourra assurer le suivi pédagogique du stage et apporter éventuellement une aide pour la définition du poste de travail de l'étudiant.

Par ailleurs, le chef d'établissement et son équipe pédagogique s'engagent à faciliter la réciprocité en apportant leur aide aux étudiants étrangers qui souhaiteraient effectuer le même type de stage en France.

II – OBJECTIFS DES STAGES

- Permettre aux élèves de pratiquer les diverses techniques de production et de commercialisation à l'étranger,
- Sensibiliser les étudiants à d'autres réalités socio-économiques et culturelles,
- Développer leur connaissance des langues étrangères,
- Faire connaître les formations conduisant au BTSA ainsi que le niveau de compétence auquel correspond ce diplôme,
- Développer les échanges d'étudiants dans le cadre des formations agricoles.

III - CHAMP D'APPLICATION

Sont uniquement concernés les **étudiants en formation initiale scolaire** dans des établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat préparant au Brevet de Technicien Supérieur Agricole. Les candidatures sont recevables pour tous les stages de BTSA prévus réglementairement **dans le cadre de la formation** et donnant lieu à un **rapport de stage.**

Les stages sont d'une **durée minimale de 4 semaines consécutives (ou 28 jours, transport compris)**

Important - Pour les pays en Europe, il est fortement conseillé aux établissements de présenter un dossier "mobilité" au titre du Programme LEONARDO DA VINCI II.

IV – PROCEDURES D’INSTRUCTION DES DEMANDES AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS

Le **chef d’établissement** adressera à la **direction régionale de l’agriculture et de la forêt**, pour le **5 avril 2004** date de rigueur, la liste des candidats ainsi que les dossiers de candidature individuelle des étudiants de son établissement.

□ **Pièces à fournir au SRFD avant le départ :**
(avant le 5 avril 2004)

- Lettre présentant le **projet de stage et Avis** de l’Equipe pédagogique,
- Copie de la **convention de stage** signée entre l’établissement scolaire et l’entreprise étrangère, le stagiaire ou son représentant légal,
- **Attestation d’affiliation à la sécurité sociale**,
- **Copie de la souscription d’assurance complémentaire** (risques d’accidents, rapatriement, responsabilité civile, dégâts causés ...) – Précisant le nom, l’adresse de la compagnie et le numéro de contrat
- **Budget prévisionnel** du stage (Annexe 1),
- **R.I.B. du bénéficiaire (élève)**.

***NB** : Les stages à l’étranger organisés et contrôlés par l’établissement dans le cadre de la formation entrent dans le champ d’application des articles 1145 et 1252-2 du Code Rural (Loi n° 76-622 du 10 juillet 1976) et donnent droit aux prestations prévues par cette législation en cas d’accident du travail.*

Important - Il convient cependant d’attirer l’attention des maîtres de stage sur les responsabilités de l’entreprise en cas d’accident du travail.

□ **Pièces à fournir au BCI par le SRFD avant le 3 mai 2004**

➤ **Tableau récapitulatif des demandes de bourses de la région**

Ce document comprendra le nom et prénom de chaque étudiant candidat, l’option, le pays de destination et la durée (en semaine) de son stage.

V – PROCEDURES DE SELECTION DES CANDIDATS

La **sélection et le classement des candidats** seront effectués sous la **responsabilité de la direction régionale de l’agriculture et de la forêt**. Les critères principaux à retenir seront **l’intégration du stage dans le cursus, la motivation du stagiaire** (implication personnelle dans la recherche du stage), l’existence d’un **suivi du stagiaire sur place**.

L’attribution de ces bourses ne relève pas de critères sociaux; néanmoins il sera tenu compte des autres ressources dont bénéficie éventuellement le stagiaire. Un tableau récapitulatif des propositions par région sera adressé à la Direction Générale de l’Enseignement et de la Recherche, Bureau de la Coopération Internationale pour le **3 mai 2004**.

VI – PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Au niveau de l'administration centrale, la **commission nationale d'attribution des bourses se tiendra entre mai et juin 2004.**

Elle se réunit à l'initiative de la DGER. Elle examine le compte rendu du programme de l'année précédente (Fiche individuelle saisie, pour chaque étudiant, par l'établissement, sur la base de données bourseinter.educagri.fr).

Important ! La non production de ces documents entraînera le rejet des demandes de stage à l'étranger pour l'année en cours.

La commission est composée de :

- un représentant de l'inspection de l'enseignement agricole,
- un représentant de la sous Direction POFEGTP,
- un représentant de la Sous-Direction FOPDAC,
- un représentant des Chefs de SRFD,
- un représentant des Chefs d'établissements.

La commission tient compte de la pertinence des demandes au regard de l'intégration du stage dans le parcours de formation, vérifie la cohérence avec les orientations de la DGER en matière de coopération internationale et propose le montant des crédits délégués aux étudiants sur le chapitre 3901 article 70 par ordonnance à la comptabilité de la DRAF.

VII – MODALITES PRATIQUES D'ATTRIBUTION DES CREDITS

- **Montant :**
400€ pour des stages en entreprise à l'étranger

La bourse est payée, par la **comptabilité de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt**, à l'étudiant à son retour de stage **sur présentation d'un certificat de réalisation** remis par le maître de stage et contresigné par le directeur de l'établissement d'origine.

Les enveloppes régionales, déléguées sur le chapitre 3901 article 70, vous seront notifiées ultérieurement.

VIII- COMPTE RENDU D'EXECUTION

Les établissements saisiront les informations, relatives à l'exécution du stage à l'étranger pour chaque bénéficiaire de la bourses DGER, sur la base de données « Bourseinter » avant **le 31 janvier 2005.**

- **Pièces à fournir au SRFD au retour de l'étudiant :**
 - **Attestation de stage** (Annexe 2)
 - **Copie de la fiche informatique individuelle** saisie par l'établissement du stagiaire, sur la base de données des bourses de stage DGER, hébergée en sous-domaine du site educagri.fr à l'adresse suivante :
http : //bourseinter.educagri.fr
Ces fiches individuelles d'information sont à saisir avant le 31 janvier 2005

Pièce à fournir au BCI par le SRFD au 31 janvier 2005

L'ensemble des des fiches informatiques individuelles (fournies par les établissements) saisies sur la base de données Bourseinter

- **Un état comptable de fin de gestion** (crédits engagés, payés et non utilisés)
- **Un récapitulatif global des stages réalisés** en fonction du nombre de bourses accordées par la commission nationale de 2004

Vous veillerez à assurer une large information sur les possibilités qu'offrent ces bourses à des étudiants en formation de technicien supérieur agricole désireux d'enrichir cette formation par un stage dans une entreprise étrangère.

Important ! En retour, l'étudiant devra faire partager son expérience afin de communiquer l'importance de sa démarche auprès des futurs stagiaires.

Le Contrôleur Financier,

Le Directeur Général de l'Enseignement et
de la Recherche

Pierre DABLANC

Michel THIBIER

BUDGET PREVISIONNEL DU STAGE DE L'ELEVE

DEPENSES		RECETTES	
<i>Transports</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<i>Bourse DGER</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<i>Hébergement</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<i>Programmes européens (précisez).....</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
		
		
		<i>Financement par l'Etablissement</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<i>Autres frais</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<i>Participation des familles</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
		<i>Autres</i>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
TOTAL	<input style="width: 100%;" type="text"/>	TOTAL	<input style="width: 100%;" type="text"/>

- IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT- IMPORTANT- IMPORTANT -

DOCUMENTS A FOURNIR AU SRFD AVANT LE DEPART *

- Lettre présentant le projet de stage et avis de l'équipe pédagogique
- Copie de la convention de stage signée (Etablissement scolaire / entreprise étrangère / stagiaire ou représentant légal)
- Attestation d'affiliation à la sécurité sociale
- Copie de la Souscription d'assurance complémentaire (coordonnées complètes de la compagnie et n° de contrat)
- Budget prévisionnel (annexe 1)
- R.I.B du bénéficiaire (élève)

***ATTENTION** TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

ATTESTATION DE STAGE*
PLACEMENT CERTIFICATE*
PRAKTIKUMSBESTÄTIGUNG*
ATESTACION DE ESTANCIA DE PRACTICAS*
CERTIFICATO DI TIROCINIO*

**à remplir par le partenaire étranger et remettre au SRFD après la réalisation du projet*

**to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority after the stay abroad*

**vom ausländischen Partner auszufüllen und an den SRFD nach Verwirklichung des Projektes weiterzuleiten*

**a rellenar por el partenaire extranjero y a entegar al Servicio Régional de Formación Desarrellemiento (SRFD) despues de realizarse el proyecto*

**a compilare dal partner staniero ed a trasmettere al servizio regionale della formazione e dello sviluppo (SRFD)dopo la realizzazione del progetto*

Je soussigné, M......
I undersigned / Ich unterzeichnete(r) Herr / Frau / Yo, el infrascrito, Sr./ lo sottoscritto, Sig.

Fonction :.....
Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

Entreprise :.....
Anglais / Betrieb - Firma / Impresa

atteste par la présente avoir reçu dans le cadre d'un stage en entreprise (ou en exploitation) à l'étranger, l'étudiant......

Certify hereby having received the following student for a compagny (farm placement) / bestätige hiermit, dass ich im Rahmen eines Praktikums im Betrieb den - die ausländische(n) Student(in) beschäftigt habe / atesto haber recibdo, en el marco de una estancia pràcticas, en un empresa o en une finca, al estudiante atesta colla presente aver ricevuto nell'ambito di un tirocinio in impresa (o in azienda agricola) all'estero, lo studente

Monsieur /Madame/Mademoiselle¹
Mister/Missis/Miss / Herr/Frau / Señor/Señora/Señorita / Signor/Signora/Signorina

de l'établissement français suivant :
from the french farming college called / Von der französischen Schule / del centro francès / dell'istituto francese seguente

Ce séjour s'est déroulé
The placement began / Die Praxis erfolgte / Esta estancia se desarrollò / Questo soggiorno si è svolto

du **au** **inclus.**
on / vom / del / dal and ended on / bis zum / al inkl / incluido / incluso

Fait à **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / A / Fato a on / am / el / li

Signature
Signature / Unterschrift / Firma

¹ Rayer les mentions inutiles
 Cross inelevant lines / Bitte unzutreffendes streichen / Borrar las menciones inutiles / Rigare le menzioni inutili